

Nouméa, le 11 octobre 2017

Monsieur le Premier Ministre,

Le 2 novembre prochain se tiendra, sous votre égide, le XVI^e Comité des signataires de l'accord de Nouméa. Comme vous le savez, un certain nombre de points consacrés à la problématique de la sécurité en Nouvelle-Calédonie seront abordés lors de cette réunion.

Depuis plusieurs années, notre territoire est en effet confronté à une augmentation alarmante des actes de délinquance ; certains incidents graves ayant fortement ému l'opinion publique nous avaient d'ailleurs conduits à interpeller le Premier Ministre Manuel Valls et le Ministre de l'Intérieur Bernard Cazeneuve, lors du XV^e Comité des signataires du 7 novembre 2016.

Nos inquiétudes furent alors entendues et des efforts significatifs ont ainsi été consentis par votre prédécesseur, avec notamment l'arrivée en février dernier de 53 policiers et gendarmes supplémentaires, l'envoi d'un 5^{ème} escadron de gendarmes mobiles et la création d'une brigade de prévention de la délinquance juvénile.

Nonobstant ces avancées importantes, il nous faut néanmoins vous alerter sur le fait que les actes de violence et de délinquance sous toutes leurs formes (cambriolages, incivilités, caillassages, affrontements, règlements de compte entre bandes, troubles à l'ordre public etc.), connaissent une recrudescence particulièrement inquiétante, partout sur le territoire.

C'est pourquoi, en premier lieu, nous insistons sur l'urgence de renforcer les effectifs présents en province Nord.

À cet égard, la création d'une antenne de la brigade de prévention de la délinquance juvénile à Koné est absolument nécessaire. L'unité, à Nouméa, couvre un territoire infiniment plus étendu que celui qui est habituellement assigné aux brigades en métropole. À titre d'exemple, les gendarmes doivent effectuer une distance de 450 kilomètres, soit un trajet aller d'environ 5h30, pour relier Nouméa à Pouébo sur la côte Est.

Il en résulte que nombre de communes situées au Nord de la Grande Terre ne sont pas couvertes par la brigade en place. Si d'autres le sont, c'est au prix de déplacements en brousse longs et très contraignants pour les six gendarmes qui la composent.

Or, la prévention de la délinquance juvénile est absolument cruciale en Nouvelle-Calédonie, où 60 % des cambriolages, 70 % des vols de deux roues et 42 % des vols de voitures sont le fait de mineurs. En 2016, la part de jeunes mineurs impliqués dans la totalité de la délinquance générale représentait ainsi 27 %, contre 21 % en 2014.

-1-

Les mêmes causes entraînant les mêmes effets, il nous paraît également indispensable de procéder à l'installation d'une antenne de la section de recherches de la gendarmerie en province Nord.

En effet, face à l'aggravation exponentielle des actes de moyenne et petite délinquance commis en brousse, la brigade de recherches établie à Nouméa est appelée à collaborer de plus en plus souvent avec les unités territoriales de la gendarmerie nationale.

Pour éviter que ces déplacements sur le terrain ne se fassent au détriment des dossiers et enquêtes judiciaires en cours, c'est donc la section de recherches de Nouméa qui intervient en renfort de la brigade, alors que ses missions devraient théoriquement être exclusivement concentrées sur le spectre de la grande criminalité et du grand banditisme.

La mise en place de cette antenne dédiée à la police judiciaire permettrait de considérablement soulager les effectifs en place, et d'apporter une efficacité immédiate dans le Nord.

À ce titre, nous vous signalons la pertinence d'affecter cette deuxième unité à Koné, d'une part dans la mesure où un centre pénitentiaire de 150 places y ouvrira prochainement ses portes et, d'autre part, en raison de la recrudescence des actes de piraterie maritime constatés dans le lagon Nord.

En second lieu, nous sollicitons, en zone gendarmerie, à l'instar de la zone police, la création d'une brigade de protection de la famille, afin notamment de mieux lutter contre les violences intrafamiliales et les maltraitances faites aux femmes : une Calédonienne sur quatre est victime de violences physiques et sexuelles dans notre pays, soit un taux 9 fois supérieur à celui de la métropole et un record absolu dans tout l'Outre-mer.

Depuis leur création en 2010, tous les départements de métropole et d'Outre-mer ont été dotés d'une brigade de protection des familles de la police et de la gendarmerie nationales. Une nouvelle fois, la Nouvelle-Calédonie a le sentiment d'être écartée d'un dispositif majeur auquel elle pourrait pourtant légitimement prétendre.

Enfin, dans le même esprit, nous vous demandons la création d'une antenne de la brigade motorisée de gendarmerie de Nouméa qui serait installée à Koné.

Les chiffres concernant la délinquance routière en Nouvelle-Calédonie sont, vous le savez, absolument effroyables.

En 2016, 51 accidents mortels sont survenus sur les routes calédoniennes, soit un niveau 4 fois supérieur à celui de la métropole. En 2017, sur les 6 premiers mois, nous déplorons déjà 21 personnes décédées, soit une hausse de 58,8% du nombre de tués par rapport à la même période en 2016.

La consommation d'alcool et l'usage de substances ou plantes classées comme stupéfiants sont présents dans plus de la moitié des accidents mortels, alors que cette proportion ne dépasse pas 30% sur l'ensemble du territoire national.

Alors que nous détenons l'un des taux de mortalité par accident de la circulation les plus élevés au monde, l'installation d'une antenne de la BMO au nord apporterait sans aucun doute une réponse plus efficiente aux problématiques de sécurité routière sur l'ensemble de la brousse.

La sécurité des Calédoniens, à la veille du référendum d'autodétermination de 2018, doit plus que jamais constituer une priorité majeure de l'action du Gouvernement de la République.

Enfin, le renfort d'effectifs que nous appelons de nos vœux s'inscrit parfaitement dans l'engagement formulé par le Président de la République, visant à recruter « 10 000 policiers et gendarmes supplémentaires en 5 ans (...) affectés en premier lieu dans les zones prioritaires ». Indéniablement, 2018 sera une année charnière en Nouvelle-Calédonie qui doit nous permettre d'être considéré comme zone prioritaire aussi bien en ce qui concerne les présentes demandes, que celle que nous avons formulée par lettre du 29 septembre 2017 afin que l'agglomération du Grand Nouméa soit retenue comme site expérimental dans le cadre de la police de proximité.

Aussi, dans la perspective du XVI^e Comité des signataires et de votre déplacement officiel en Nouvelle-Calédonie envisagé en décembre prochain, nous comptons sur votre vigilante attention pour que ces dossiers particulièrement sensibles soient pris en considération.

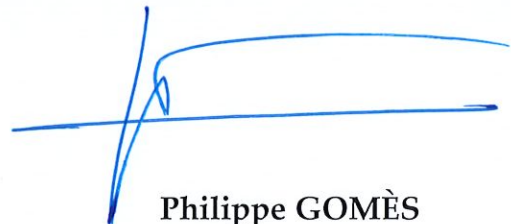
Vous en remerciant, nous vous prions de croire, Monsieur le Premier Ministre, à l'assurance de notre très haute considération.

*et de nos respectueuses
salutations*

et de nos sentiments fidèles devant.



Philippe DUNOYER
Député de la Nouvelle-Calédonie



Philippe GOMÈS
Député de la Nouvelle-Calédonie

Monsieur Edouard PHILIPPE
Premier Ministre
Hôtel de Matignon - 57, rue de Varenne
75 700 PARIS

Copies à :

- Monsieur Thierry LATASTE, Haut-commissaire de la République en Nouvelle-Calédonie
- Général Christophe MARIETTI, Commandant de la gendarmerie pour la Nouvelle-Calédonie